



Emballages à usage unique - responsable d'emballages type A

A remplir par l'adhérent qui est responsable d'emballages industriels de type A. A savoir, toute personne qui a emballé ou a fait emballer en Belgique des produits en vue ou lors de leur mise sur le marché belge. A renvoyer à Valipac au plus tard pour le **28 février 2020**.

Année de référence: 2019	Numéro d'adhésion: en attente				Groupe de produits:
Matériau d'emballage	Poids total des emballages primaires ⁽¹⁾ (tonnes)		Poids total des emballages secondaires ⁽¹⁾ (tonnes)	Poids total des emballages tertiaires ⁽¹⁾ (tonnes)	Poids total de tous les emballages (tonnes)
	Produits dangereux ⁽²⁾	Produits non-dangereux			
Papier / carton recyclable					
Métal recyclable					
Bois recyclable					
Verre recyclable					
Fibres naturelles recyclables					
Plastique recyclable					
Plastique recycl. secteur construction ^{(2) (3)}					
Autres recyclables					
Papier / carton non-recyclable ⁽²⁾					
Bois non-recyclable ⁽²⁾					
Plastique non-recyclable ⁽²⁾					
Verre non-recyclable ⁽²⁾					
Autres non-recyclables ⁽²⁾					
TOTAL					
Nombre d'unités mises sur le marché			Poids net des produits mis sur le marché (tonnes)		
Nom et signature du responsable du dossier					

version 01/2020

Les données relatives aux quantités d'emballages industriels concernent les 12 mois de l'année 2019.

⁽¹⁾ Emballage primaire = emballage de vente`

Emballage secondaire = emballage de groupage

Emballage tertiaire = emballage de transport

⁽²⁾ Consultez le "Guide de la déclaration des emballages industriels".

⁽³⁾ Il s'agit de tous les films, housses et sacs en plastique de produits destinés au secteur de la construction.

Tous les documents sont disponibles sur notre site internet www.valipac.be dans la section "Vous êtes client".